

# Loi Rebsamen : quelles incidences sur l'information et la représentation des salariés ?

Depuis la promulgation de la loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, bien des interrogations subsistent. Au-delà de la possibilité de regrouper CE, DP et CHSCT au sein d'une délégation unique du personnel (DUP), nombre de dispositions pratiques restent à régler, pour préciser le fonctionnement des instances nouvellement fusionnées.



François Rebsamen, alors Ministre du Travail

Le décret d'application du 23 mars 2016, entré en vigueur dès le lendemain de sa publication, entérine les règles de composition de l'instance commune et le nombre d'heures de délégation attribuées aux représentants. Ainsi, dans les entreprises de moins de 300 salariés ayant opté pour le regroupement des trois instances, la DUP devra compter 5 titulaires et 5 suppléants, contre 10 titulaires et 10 suppléants dans les entreprises de 300 à 999 salariés et 15 titulaires et 15 suppléants pour les entreprises de plus de 1000 salariés (art. R. 2391-1).

Pour les entreprises n'ayant choisi de regrouper que deux instances, les seuils de représentation sont légèrement inférieurs (respectivement 4 titulaires / 4 suppléants ; 6 titulaires / 6 suppléants ; 8 titulaires / 8 suppléants).

Côté heures de délégation, le crédit octroyé aux élus titulaires ne peut être inférieur à 16 heures par mois lorsque la DUP regroupe les trois instances, et à 12 heures par mois lorsque que l'entreprise n'a fusionné que deux des trois instances (art. R. 2391-3).

Pour rappel, la loi Rebsamen prévoit une réduction du nombre de réunions annuelles dans les entreprises de moins de 300 salariés (au moins six réunions par an, dont quatre consacrées en tout ou partie aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail). Par ailleurs, la loi limite à trois (contre dix-sept auparavant) les catégories de consultations annuelles obligatoires (« Orientations stratégiques », « Situation

économique et financière », « Politique sociale, conditions de travail et emploi »). Autant de nouveautés qui doivent éveiller la vigilance des élus, le dialogue social ayant désormais vocation à être orchestré au sein d'une instance dont les réunions pourront être moins nombreuses, mais aussi beaucoup plus denses en termes d'informations, de procédures et de contenu.

Dans ce nouveau contexte, le PV de la réunion revêt une importance cruciale. Pour l'employeur, il permet d'acter de façon officielle les résultats des votes et les prises de décisions entourant les trois grands temps de la consultation annuelle. Pour les élus, il convient plus que jamais de préserver la bonne information des salariés : le PV doit permettre d'acter des débats souvent plus nourris et plus denses, et qui ne se tiennent qu'une seule fois, devant la DUP. Avant le regroupement des instances, un projet de la Direction pouvait être présenté au CE, pour ses aspects économiques, organisationnels, et au CHSCT pour ses aspects liés aux conditions de travail.

Désormais, l'information est délivrée à la DUP de façon plus compacte, sur la totalité du projet. Un changement à prendre en compte, dans la forme et dans le contenu du PV.

**Arthur Georges,**  
Directeur associé d'AB Report

[www.abreport.com](http://www.abreport.com)

# AB Report : Son métier, la rédaction de vos PV



Lassés par la rédaction des comptes rendus de réunions, manque de temps, gestion de vos priorités d'élu, Secrétaires de CE, de CCE, de CHSCT, déléguez la rédaction de vos PV. Partenaire privilégié des IRP depuis plusieurs années, AB Report vous propose des PV sur mesure. Compte rendu, synthèse ou flash, son but est de vous garantir une communication rapide, fidèle et de qualité. Rencontre avec Benjamin Deviscourt, Directeur commercial depuis 12 ans.

## Comment rédigez-vous les procès-verbaux ?

Sur-mesure ! Chaque client d'AB Report dispose de son chargé d'affaires, qui prend en compte toutes ses demandes (forme, longueur du PV, délai de remise, etc.). Concrètement, le rédacteur AB Report assiste à la réunion, avec tous les autres élus : sur un ordinateur portable, il prend en note et enregistre les débats – si cela est autorisé. Il rédige ensuite un projet de PV, qui vous est transmis rapidement, par mail, facilitant ainsi son approbation lors de la séance suivante.

Plus qu'un gage d'efficacité, choisir AB Report est aussi une garantie d'impartialité : nos rédacteurs sont en mesure de rédiger un compte rendu fidèle, sans le moindre parti pris. Nous garantissons aussi à nos clients la plus stricte confidentialité sur le contenu de leurs réunions.

## Pour un Secrétaire de CE, quel est l'avantage de faire appel à AB Report ?

Notre métier est de rédiger des comptes rendus de qualité ! Bac+4 minimum, nos rédacteurs sont spécialisés en relations sociales. En confiant la rédaction du projet de PV à un prestataire extérieur – pratique reconnue par la jurisprudence – le Secrétaire peut participer pleinement aux débats, sans être freiné par la prise en note des échanges. Notre but est d'alléger sa charge de travail,



pendant et après la réunion, afin qu'il puisse, avec les autres élus, se consacrer à sa mission principale : la défense des intérêts des salariés.

## Quelles sont les entreprises avec lesquelles vous travaillez ?

AB Report intervient dans des secteurs d'activité variés, allant de la communication institutionnelle au secteur public, en passant par le secteur privé, qui est notre cœur de métier. S'agissant des IRP, nous collaborons avec plus de 300 d'entreprises dans des secteurs très variés (banque, assurance, transport, médical, IT, industrie, etc.).

## Couvrez-vous des CE en Province ?

Oui. Nous disposons d'une agence Rhône-alpine et de correspondants à Toulouse, Marseille, Lille, Rouen, Nantes. Avec les plus petits CE, nous pouvons aussi travailler à distance, sans dépêcher de rédacteur, directement à partir d'un enregistrement numérique. Sur notre site Extranet sécurisé, il est possible de stocker le fichier MP3 de la réunion, à partir duquel nos rédacteurs travailleront.

## Les rédacteurs sont-ils toujours les mêmes ?

Pour AB Report, la « fidélité » du rédacteur est essentielle. En effet, la maîtrise de l'environnement, la connaissance des intervenants et du contexte social de l'entreprise sont autant d'atouts de rédaction. Pour garantir une qualité optimale, nous vous attribuons une équipe restreinte, composée de 3 ou 4 rédacteurs, qui interviendront personnellement sur chacune de vos réunions

